

**Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire – exercice 2023**

**LE LOGIS – FLOREAL SC**

**Deuxième Partie - Comptes annuels 2023**

En application des articles 3:5 et 3:6 du nouveau code des sociétés, le rapport sur les comptes annuels relatifs à l'exercice 2023 a été établi.

I. Commentaires sur les comptes annuels

**A. BILAN**

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 présentent un total du bilan de 94.501.767 € contre 92.552.099 € au 31 décembre 2022.

Bilan	2022 LE LOGIS-FLOREAL	2023 LE LOGIS-FLOREAL
Actifs immobilisés	69.343.512,00	75.733.314,00
Actifs circulants	23.208.587,00	18.768.453,00
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>92.552.099,00</b>	<b>94.501.767,00</b>
Capitaux Propres	53.413.101,00	54.805.837,00
Provisions et impôts différés	2.663.195,00	2.777.833,00
Dettes	36.475.803,00	36.918.097,00
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>92.552.099,00</b>	<b>94.501.767,00</b>

**a. Actifs immobilisés**

Les actifs immobilisés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 75.733.314 € contre un montant au 31 décembre 2022 de 69.343.512 €.

De nouveaux investissements ont été réalisés pour un montant de 10.354.172 €.

Des amortissements ont été actés pour un montant total de 3.964.361 €.

**b. Actifs circulants**

Les actifs circulants s'élèvent, au 31 décembre 2023, à 18.768.453 € contre un montant de 23.208.587,04 € au 31 décembre 2022.

Les créances s'élèvent à 1.959.471 €. Les créances locatives s'élèvent à 242.447 €. Les autres créances sont majoritairement constituées de des réductions accordées aux locataires (précompte immobilier) qui doivent être récupérées auprès de la Région (1.532.179 €) et de la redevance entretien des espaces verts à réclamer aux propriétaires (138.759 €).

Les valeurs disponibles s'élèvent à 16.372.441 €. Elles sont en diminution de 4.901.194 € par rapport à l'exercice 2022. Cette diminution est consécutive au fait que la SISF doit financer sur ses fonds propres des chantiers de rénovation. En effet, les coûts de rénovation ont fortement augmenté et

l'enveloppe budgétaire allouée par la Région est fermée. La SISP est donc obligée de compenser sur ses fonds propres le différentiel des coûts de rénovation. Par ailleurs, la DPC tarde à verser les subsides pour la restauration du patrimoine classé. La SISP ponctionne dans ses liquidités pour payer les entreprises en attendant le versement des subsides pendant parfois plusieurs années.

### **c. Capitaux propres**

Les capitaux propres s'élevaient à au 31 décembre 2023, à 54.805.837 € contre un montant de 53.413.101 € au 31 décembre 2022.

L'augmentation de la réserve de 288.659 € résulte de l'affectation du bénéfice de l'exercice.

Les subsides en capital ont été perçus pour un montant de 1.104.306 €. La variation porte le montant net des subsides en capital perçus dans le cadre des chantiers de rénovation.

### **d. Provisions et impôts différés**

Le montant des provisions s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.517.886 € contre un montant de 1.461.369 € au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 56.517 € par rapport à l'exercice précédent.

L'impôt différé (1.259.947 €) tient compte des opérations réalisées au cours de l'exercice et qui auront un impact sur l'impôt exigible au cours des exercices futurs. La variation enregistrée en 2023 (augmentation de 58.121 €) correspond au montant net des subsides en capital transférés.

### **e. Dettes**

Les dettes s'élevaient, au 31 décembre 2023, à 36.918.097 € contre un montant de 36.475.803 € au 31 décembre 2022. Elles ont augmenté au cours de l'exercice de 442.294 €.

Les dettes sont principalement constituées de prêts octroyés sous la forme d'avances remboursables qui permettent à la société de financer les chantiers de rénovation. Les prêts ont été octroyés pour un montant de 593.015 € au cours de l'exercice 2023 pour atteindre un total de 33.993.507 €.

Les dettes commerciales s'élevaient au 31 décembre 2023 à un montant de 1.445.638 € contre un montant de 1.872.543 € au 31 décembre 2022. Ce montant est constitué de factures à recevoir (343.357 €) et de factures non-échues au 31/12/2023 (1.101.661 €).

Les dettes salariales de 986.225 € sont constituées des provisions pour pécule de vacances ainsi que de factures à recevoir, payables en 2024.

Les autres dettes s'élevaient à 416.026 €. Ces dettes sont en baisse par rapport à 2022 (717.914 €). Elles sont principalement constituées de dettes locatives : loyers trop payés ou loyers payés anticipativement, décomptes de charges et précompte immobilier à rembourser en 2024.

## B. LES COMPTES DE RESULTATS

Le compte de résultat se solde par un bénéfice pour l'exercice 2023 de 288.659 € contre un bénéfice de 867.226 € à fin 2022.

Le bénéfice est en net recul par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation accuse une perte. La tendance à la diminution était observée depuis plusieurs années, cette baisse est très marquée cette année. Les coûts d'exploitation augmentent de 21 % alors que les recettes d'exploitation ne sont en hausse que de 13 %. Elles ne compensent plus les coûts.

La société n'a pas de réel levier pour augmenter ses recettes. Celles-ci sont essentiellement constituées des produits des loyers, lesquels sont calculés sur base de paramètres imposés et corrélés aux revenus des locataires. Depuis de nombreuses années, nous constatons une paupérisation des locataires.

Le **coefficient de revenus moyen** (revenus moyens des locataires / revenu de référence) est en baisse par rapport aux années antérieures :

- Revenu moyen des locataires = 28.204,24 €
- Revenu de référence = 22.869,48 €
  
- Coefficient moyen de revenus 2023 = 1,23

Cette tendance à la baisse s'explique par le fait que les nouveaux locataires ont un coefficient de revenus des nouveaux locataires bien inférieur au coefficient moyen des locataires en place (1,02).

La société doit faire face à la hausse de ses charges, notamment les frais de personnel, les charges d'amortissements et de précompte immobilier. Ils sont en fortes augmentation en 2023. Ils représentent à eux seuls 82 % des coûts d'exploitation de la SISP.

**Le ratio de liquidité** (ou fond de roulement) reste très bon. Il s'agit d'un coefficient qui indique la solvabilité d'une société à court terme. Il mesure le fond la capacité d'une entreprise à faire face à ses dépenses courantes.

Formule : Actifs circulants (29/58) / (Dettes à un an au plus (42/48) + Comptes de régularisation du passif (492/3)

- Ration de liquidité générale 2023 = 4,53

Un ration de liquidité supérieur à 1,5 représente une bonne santé financière de la société.

Actuellement, la SISP dispose de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements. Toutefois, à plus long terme, elle pourrait être en difficultés et ce d'autant qu'elle doit compenser sur ses fonds propres des dépenses investissements conséquents.

COMPTE DE RÉSULTATS			2022	2023
			LE LOGIS-FLORÉAL	LE LOGIS-FLORÉAL
I. VENTES ET PRESTATIONS		70/74	10.921.811,46	12.290.281,68
A. Chiffres d'affaires		70	9.629.062,35	11.019.165,73
	A.1. Loyers de base	700	8.697.460,69	9.726.985,53
		A.1.1. Logements sociaux	70000	8.485.032,90
		A.1.2. Autres	70010 à 30	212.427,79
	A.2. Pertes de loyers de base	701	-746.502,73	-818.005,13
	A.3. Réductions sociales nettes	702	-134.442,24	80.947,79
	A.4. Charges locatives	703/4/5/7/8	1.478.043,91	1.643.076,72
	A.5. Ventes de maisons	706	0,00	0,00
	A.6. Cotation de solidarité	709	334.502,72	386.160,82
C. Production immobilisée		71+72	804.929,40	671.104,17
D. Allocation de solidarité		73	0,00	100.831,68
D. Autres produits d'exploitation		74	473.815,69	499.180,10
E. Produits d'exploitation non récurrents		76	14.004,02	0,00
II. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS		60/64	10.841.429,01	13.141.908,03
A. Approvisionnements et marchandises		60	309.643,26	355.441,38
B. Services et biens divers		61	1.946.786,94	2.171.646,13
	Administration générale	610	314.393,18	416.691,57
	Traux à charge de la SISP	6110+6112	418.044,89	439.499,98
	Décompte à charge des locataires	6111	269.733,60	359.264,43
	Consommations (SISP et locataires)	612	609.783,54	594.689,74
	Matériel et machines	613	126.137,77	120.982,25
	Assurances	614	118.497,64	102.615,56
	Frais d'actes et de contentieux	615	59.940,10	114.446,66
	Divers	616	1.560,65	3.638,43
	Administrateurs/intérimaires	617+618	28.695,57	19.817,51
C. Rémunérations, charges soc., pensions		62	4.465.454,08	5.524.598,64
D. Amortissements		630	3.270.533,74	3.964.360,90
E. Rdv/Stocks et créances douteuses		631/4	-4.371,59	-7.065,57
F. Provisions pour risques et charges		636-637	-53.438,36	56.516,85
G. Autres charges d'exploitation		64	906.820,94	1.076.409,70
	A. Précompte immobilier	64000	852.277,30	994.135,80
	B. Autres charges d'exploitation	640+644	54.543,64	82.273,90
Charges d'exploitation non récurrentes		66	0,00	0,00
III. RÉSULTAT D'EXPLOITATION			80.382,45	-851.626,35
IV. Produits financiers		75	1.118.686,90	1.453.914,01
	Intérêts sur compte courant	75100	410.823,03	378.615,01
	Amortissement de subsides	753	700.198,41	1.071.501,56
	Autres produits financiers	754-9	7.665,46	3.797,44
V. Charges financières		65	316.211,55	356.586,13
	Intérêts sur compte courant	65009	0,00	0,00
	Intérêts et chargement sur emprunts SLRB	6500-65009	315.944,90	355.930,33
	Autres charges financières	6502	266,65	655,80
VI. RESULTAT CRT AVANT IMPÔTS			882.857,80	245.701,53
Prélèvements sur impôts différés		78	36.852,55	61.256,93
Transfert aux impôts différés		68	0,00	0,00
A. Impôts - régularisation et reprises provisions fiscales		77	15.713,34	49.700,23
B. Impôts		67	68.198,18	68.000,00
VII. RÉSULTAT DE L'EXERCICE			867.225,51	288.658,69

### a. Les comptes de charges

Le coût des ventes et prestation s'élève à 13.141.908 € en 2023. Ils sont en hausse de 2.300.479 € (21%) par rapport à 2022.

Les dépenses d'approvisionnement et de marchandises (comptes 60) s'élèvent à 355.441. €. Ces dépenses sont en augmentation de 45.798 € par rapport à l'exercice précédent.

\*

Les dépenses en services et biens divers (comptes 61) s'élèvent à 2.171.646 €. Elles sont en augmentation de 224.859 € par rapport à l'exercice précédent. Divers éléments importants expliquent cette augmentation :

- Les frais administratifs divers (610) s'élèvent à 416.692 €. Ils sont en hausse de 102.298 € :
  - o Les achats de matériel sont en hausse de 22.410 €. Ces achats découlent de l'engagement de personnel au sein de la structure
  - o En 2023, des sinistres incendie (logements) ont occasionné des coûts dont une partie reste à charge de la SISP. Ces coûts ont augmenté de 53.369 € ;
  - o Frais de recrutement se sont élevés à 44.507 €, soit une hausse de 15.257 €. De nombreux engagements ont eu lieu en 2023 ;
  - o Les frais informatiques sont également en hausse de 11.410 €. Cette augmentation est liée d'une part au renforcement de l'équipe et d'autre part à l'augmentation du coût des prestations.
  - o Les honoraires du réviseur sont en baisse de 12.769 € suite à une régularisation de facturation intervenue en 2022 ;
  - o Les coûts pour les activités socio-culturelles sont en hausse de 11.270 €. En 2023, de nombreux projets et activités liés au centenaire des cités-jardins se sont déroulés.
  
- Les travaux d'entretien à charge de la SISP (6110 et 6112) s'élèvent à 439.500 €. Un nouvel élément est intervenu en 2023. Précédemment des frais d'entretien étaient pris en charge par la société alors qu'ils relevaient des entretiens à charge des locataires. En 2023, la SISP a mis en place une nouvelle politique (principalement le débouchage des évacuations d'eaux usées). Ces frais d'entretien sont dorénavant refacturés aux locataires (pour un montant de 46.633 €).

Indépendamment de cette refacturation, les frais d'entretien sont en hausse de 25.178 €. Les coûts liés aux travaux d'entretien dans les logements fluctuent d'un poste à l'autre en fonction des réparations courantes. Parmi ceux-ci, nous pouvons noter les variations les plus importantes à la hausse ou à la baisse concernant :

- o Egouttage, citernes et fosses d'aisance : baisse de 18.924 €
  - o Toitures, cheminées et descentes eau pluviale : augmentation de 11.641 €
  - o Entretien de châssis : baisse de 15.945 € ;
  - o Installations d'ascenseurs : baisse de 10.842 € ;
- 
- Les décomptes à charge des locataires se sont élevés à 359.264 € et accusent une hausse de 89.531 €. Plusieurs facteurs expliquent cette tendance :
    - o Diminution des frais d'égouttage (espaces verts) : baisse de 16.194 €
    - o Augmentation des charges d'entretien des chaudières (contrat entretien étendu à tous les logements non encore couverts) : hausse de 65.235 €
    - o Augmentation des contrats d'entretien des communes des immeubles (vitre, remplacement de personnel absent mais également débouchage des évacuations des eaux usées à charge des locataires) : hausse de 32.815 €
  
  - Les consommations d'énergie (612) s'élèvent à 594.690 €, ce qui représente une baisse de 15.094 € par rapport à l'exercice précédent. Ces consommations sont à charge des locataires (348.522 €) et à charge de la SISP (220.588 €).

En 2022, une forte augmentation des prix du gaz, d'électricité et de l'eau avait été enregistrée. Fin 2023, la tendance s'est inversée.

- Les frais de matériel (613 - machines, outillage, matériel roulant, ...) sont 120.982 €, en baisse de 5.156 €.
- Les frais de contrat d'assurance (614) s'élèvent à 102.616 €. Ils sont en baisse d'un montant de 15.882 €. En 2022, nous avons régularisé une prime assurance incendie afférente à l'exercice 2021.
- Les frais d'actes, de contentieux et d'experts (615) se sont élevés à 114.447 €, soit une hausse de 54.507 €. Ils concernent notamment :
  - o Frais d'experts en matière immobilier, TVA et RGPD-Cybersécurité
  - o Frais de d'avocat et de huissiers
- La SISF a eu recours à de l'interim en appui au service technique pendant 3 mois. Les coûts se sont élevés à 17.498 €.

\*

Les rémunérations et autres frais de personnel (comptes 62) s'élèvent à 5.524.599 en 2023 contre 4.465.454 €. Ces dépenses sont en hausse de 1.059.145 €, conséquence des indexations salariales successives qui ont eu lieu en 2022 et 2023 mais également du renforcement de l'équipe administrative.

L'effectif global est resté stable passé de **80,17 ETP fin 2022 à 90,55 ETP fin 2023**.

\*

Les amortissements (comptes 630) se sont élevés à 3.964.361 €. Ils ont augmenté de 693.827 € par rapport à l'exercice précédent, conséquence directe des investissements consentis par de la société.

La politique intensive d'investissements, que la société mène, devrait confirmer cette tendance à la hausse au cours des exercices à venir.

\*

#### Créances douteuses (comptes 634)

Des réductions de valeurs sont calculées pour les créances locatives et autres créances échues comme suit :

	Dettes entre 6 mois < 1an	Dettes > 1 an
Locataires présents	25% de la dette en irrécouvrable	100% de la dette en irrécouvrable
Autres dettes	50% de la dette en irrécouvrable	100% de la dette en irrécouvrable
Renons héritages	100% de la dette en irrécouvrable	100% de la dette en irrécouvrable

Au 31 décembre 2023, le montant des réductions de valeurs s'est élevé à 158.741 € contre un montant de 165.807 € au 31 décembre 2022. Cette diminution (tendance qui s'observe au cours des années) d'un montant de 7.066 € confirme que la politique mise en place pour le recouvrement des créances porte ses effets.

\*

La provision pour grosses réparations et gros entretiens (comptes 636) : En 2023, une dotation à la provision a été actée pour un montant de 357.299 €.

L'utilisation de la provision s'est élevée à 300.782 € en 2023. Ce montant correspond aux dépenses supportées par la société au cours de l'année, pour des dépenses de gros entretiens et grosses réparations.

\*

Les autres charges d'exploitation (comptes 64) s'élèvent 1.076.410 €, soit une hausse de 169.589 € par rapport à l'exercice précédent qui s'explique principalement par :

- La société s'acquitte chaque année du montant du précompte immobilier pour les logements dont elle est propriétaire. Pour l'exercice 2023, le précompte immobilier s'élève à 994.136 €, en hausse de 141.859 € (soit 17 %) par rapport à l'exercice précédent.
- Des créances locatives ont été mise à l'irrecouvrable pour un montant de 68.530 € en 2023 (contre 32.585 € en 2022). Ce montant concerne des créances locatives de personnes décédées ou qui sont insolvable financièrement.

\*

Les charges financières (comptes 65) s'élèvent à 356.586 €, constituées principalement par des annuités que la société rembourse pour couvrir les crédits budgétaires.

#### **b. Les comptes de produits**

Le chiffre d'affaires (comptes 70) est principalement constitué par le produit des loyers et des charges. Il s'élève à 10.019.166 € Il est en augmentation de 1.390.103 € (hausse de 14%) :

- L'augmentation des loyers de base (700) des logements : 1.029.525 €. Elle est consécutive à l'incorporation dans le prix de revient actualisé des logements du montant des travaux de rénovation (4.945.264 €), de l'incidence d'indexation et de l'augmentation des coefficients de loyers (9.7 % en 2023);
- Les pertes de loyers pour logements inoccupés (701) sont en hausse de 71.502 € et s'élève à 818.005 € en 2023. Le nombre de logements vides reste stable alors que les loyers de base des logements augmentent. Nous continuons à constater une augmentation du nombre de renons mais également une augmentation du nombre de refus de logement ;
- La tendance à la paupérisation des locataires constatée depuis plusieurs années se confirme : les relèvement de loyers (702) compensent tout juste les diminutions de loyers accordées aux locataires (différentiel de 80.948 €). Les mécanismes de lissage et de plafonnements des revenus induisent une perte nette de revenus pour la SISF de 1.814.190 €.

- Les charges locatives (705) s'élèvent à 1.643.077 € et sont en hausse de 165.033 € par rapport à 2022. Cette hausse est la conséquence des hausses des salaires, des coûts des matériaux et de l'énergie. Ces hausses ont des répercussions sur les contrats en cours. En 2023, les locataires ont bénéficié d'une prime énergie compensant la hausse des prix du gaz. Cette prime a été entièrement prise en charge par la SISP. Le montant de la mesure s'est élevé à 171.600 €.
- Le montant perçu au titre de cotisation de solidarité (709) s'élève à 386.161 € soit une hausse (51.658 €).

\*

La production immobilisée (comptes 72) s'élève à 671.104 €, soit en diminution par rapport à l'année précédente d'un montant de 133.825 €. Des nombreux logements vides sont rénovés par des entreprises extérieures.

\*

Les autres produits d'exploitation (comptes 74) s'élèvent à 499.180 €. Ils sont en hausse de 25.364 € par rapport à l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation sont principalement constitués de :

- Subsidés octroyés par la Région pour un montant total de près de 230.350 €. Ces subsidés sont versés pour l'engagement de personnel dans le cadre des obligations qui découlent du contrat de gestion, pour immuniser l'augmentation du précompte immobilier, ... ;
- Allocations pour un montant total de plus de 71.615 € - au titre d'aide à l'emploi ;
- Avantage en nature pour la mise à disposition de logements de fonction pour les délégués d'immeubles : 21.331 € ;
- Réductions ONSS : 8.412 €
- Divers loyers (écoles et antenne, salle des fêtes) et récupération du précompte immobilier des commerces : 76.781 € ;
- Récupération d'assurances pour un montant de près 46.992 € suite à des sinistres
- Les interventions (débouchage sterfput, clés, badges, installations électriques, ...) à charge des locataires ont été facturées pour un montant de 43.120 €.

\*

Les produits financiers (comptes 75) s'élèvent à 1.453.914 €. Ils sont en augmentation par rapport à l'exercice 2022 de 335.227 €. Le montant des subsidés en capital perçus est en augmentation de 371.303 €, les intérêts en compte courant sont en baisse de 32.208 €, conséquence directe de la baisse de la trésorerie.

\*

### **c. L'impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat (comptes 67 et 77) est estimé à 21.914 €.

\*

## II. Bénéfice de l'exercice

L'exercice 2023 se clôture avec un bénéfice de 288.659 € soit un bénéfice en baisse de 578.567 € par rapport à l'exercice précédent.

Le bénéfice d'exploitation est en baisse par rapport à l'exercice précédent. Il est de - 851.626 € au 31 décembre 2023, contre 80.382 € au 31 décembre 2022.

## III. Affectation du résultat

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice – qui a déjà été traduite dans les comptes annuels qui vous sont soumis pour approbation est la suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	288.658,68 €
- Affectation aux capitaux propres (autres réserves) :	288.658,68 €

## IV. Evènements importants survenus après la clôture

Néant.

## V. Evolution des affaires et situation de la société

La société fait continuer sa politique de rénovation et d'entretien de son patrimoine. D'importants chantiers de rénovations sont programmés dans les années à venir. Les travaux ont été évalués à près de 146.400.000 € dans les 10 ans à venir.

## VI. Principaux risques et incertitudes

La société n'a pas échappé aux conséquences de l'inflation importante en 2022 (9.25%). Elle en subira encore l'impact pendant de nombreuses années.

Les chantiers de rénovations en ont été impactés. Les prix des matériaux et de la main d'œuvre se sont envolés. Certains chantiers ont connu une hausse de 27 %.

La société est fortement tributaire des budgets régionaux pour mener à bien la politique de rénovation de son patrimoine. Elle dispose d'une enveloppe budgétaire (fermée) pour réaliser les travaux de rénovation sur la période 2024-2033 : 39 millions d'euros.

La Région de Bruxelles-Capitale (ainsi que les institutions qui y sont liées SLRB et DPC) est dans une situation financière difficile. Elle opère des restrictions budgétaires importantes. Le logement social n'est pas épargné. Les prêts à long terme qui complétaient les financements (avances remboursables et subsides) ont été supprimés. Pour la société, cela représente une perte de capacité d'emprunt de 10.000.000 €.

La sisp peut également prétendre à des subsides pour la restauration de son patrimoine classé. Force est de constater que la liquidation de ces subsides est très aléatoire. Par ailleurs, la question du taux de subsidiation (80 %) est régulièrement mise sur la table.

Les travaux de rénovation sont lourdement impactés par ces contraintes financières. De nombreux projets sont postposés au-delà de 2034.

Les recettes quant à elles n'ont pas évolué dans la même proportion, les mesures de lissage et de plafonnements des revenus des locataires dans le calcul des loyers (source principale des recettes de la sisp) réduisent considérablement l'effet de l'indexation qui est appliquée sur les loyers. L'impact est donc important pour la SISP. Le résultat d'exploitation est en perte.

De nouvelles augmentations de coûts sont à prévoir en 2024, elles devraient être toutefois plus modérées.

Les prévisions du Bureau fédéral du Plan prévoient un taux d'inflation annuel de 3.3 % en 2024 et 1.9 % en 2025. L'indice santé qui détermine notamment les loyers et les salaires augmenterait respectivement de 3.4 % en 2024 et 2.0 % en 2025 (données au 10/04/2024). L'indice pivot devrait être dépassé en avril 2024 et une nouvelle fois en février 2025.

L'équilibre financier de la société sera de plus en plus difficile à maintenir à l'avenir du fait de la paupérisation des locataires qui se traduira par une diminution des recettes.

#### VII. Activités en matière de recherches et de développement

Pas d'application

#### VIII. Indications relatives à l'existence de succursales

Pas d'application

#### IX. Comité d'audit

Pas d'application

#### X. Conflits d'intérêts

Il n'y a pas eu de conflits d'intérêts au cours de l'exercice

#### XI. Utilisation des instruments financiers

Pas d'application